

## **Procès verbal réunion du conseil municipal du 8 mars 2024**

Présents : M. Daniel CHEVÉE, Mme Chantal BACLE, M Ahmed OUSSIBLA, M. Pascal GEORGES  
Mme Nelly SLATER, M. Philippe PITEL, Mme Amandine PIERSON, M. Damien DOS ANJOS, Mme  
Virginie GUYON DANIEL, Mme Tiffany BIGEAULT, Mme Célia DEUDON M. Valentin AKRICHE

Absents excusés : M. Michel LEMONNIER (pouvoir à Mme Chantal BACLE) M. Patrice FABRE,  
(pouvoir à Mme Amandine PIERSON),

Le quorum est atteint

Mme Tiffany BIGEAULT est élue secrétaire de séance.

### **Ajout à l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- création d'une artère génie civil sous terrain « La Crochetière—la Grande Forêt »
- Achat de tables
- Participation Prévoyance santé

Ce que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

### **Approbation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 2 février 2024**

Le procès verbal de la réunion du 2 février 2024 est transmis avec la convocation. Il est adopté à l'unanimité

#### **- Budget de la Commune :**

- **Prévision investissements 2024**

Un pré-budget d'investissement est présenté et est commenté. Voir tableau en annexe

Il est à prévoir l'ajout d'une ligne de crédit pour la mobilité.

- **Subventions aux associations 2024**

Les associations doivent remettre leur bilan 2023 et leur compte prévisionnel 2024. Le conseil municipal a commencé à étudier les différentes demandes. Le vote des subventions sera effectué lors de la réunion 12 avril 2024.

Valentin Akriche, Damien Dos Anjos et Amandine Pierson vont travailler sur les critères d'attribution des subventions.

Madame Slater fait part des activités de Namaste Solidarity dont Mme Debenne, Bretoncelloise, est cofondatrice. Serait-il possible d'accorder une subvention à cette association.

Il faudra transmettre à Damien les coordonnées des nouvelles associations

#### **- remplacement du radiateur salle du conseil municipal D2024.03.08.001**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis établi par l'entreprise Challier pour le remplacement du radiateur de la salle du conseil d'un montant de 2030 € TTC. (VOIR CEUX DE L'EAF)

### **-remplacement de luminaires par des LED D2024.03.08.002**

Monsieur le Maire propose de remplacer les luminaires dans les bâtiments communaux par des leds. (mairie, local technique, l'épicerie ...) Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de Legallais d'un montant de 1445.76 € TTC pour le remplacement des dalles.

### **- Médiathèque : avenant au marché de maîtrise d'œuvre D2024.03.08.003**

Un marché a été signé avec Architriad pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Un avenant est présenté pour adapter le montant prévisionnel des travaux suite à l'attribution des marchés des entreprises. Le marché de travaux passe de 450 000 € HT à 542175.38 € HT, au taux initial de 12.4 %, le marché de maîtrise d'œuvre passe de 55800 € à 67353.75 € HT. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant. (à l'unanimité)

### **- aménagement rue Roger Calbris : mission complémentaire D2024.03.08.004**

Une commande d'étude préliminaire a été signée le 3 novembre 2022 pour l'aménagement de la rue Roger Calbris auprès de l'Agence Départementale d'Ingénierie. Une mission complémentaire porte sur l'animation d'une réunion publique. Le montant de cette prestation complémentaire est de 384 € TTC, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité

### **- aménagement de la Résidence de la Donnette**

Une première réunion a eu lieu avec ADI61 le 30/01/2024 concernant l'Etude Préliminaire du réaménagement de la Résidence de la Donnette, Monsieur le Maire en donne le compte rendu et présente le plan qui n'est pas définitif.

### **- Etude préliminaire pour la mise en place de la défense extérieure contre l'incendie D2024.03.08.005**

La prestation consiste à réaliser une étude préliminaire avec une analyse de la situation existante et des propositions d'orientations d'aménagement comprenant :

- un état des lieux et un diagnostic de la zone d'étude avec mise en évidence des enjeux
- la recherche de solutions d'amélioration de la situation existante
- les études techniques
- des propositions de travaux et de nouvelles installations avec schémas de principe, photo ou coupes
- l'évaluation de l'enveloppe financière.

L'agence départementale d'ingénierie propose de réaliser cette étude pour la somme de 1728 € TTC, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **- Eglise : restauration de la chapelle Saint Jacques, participation de BPN D2024.03.08.006**

Les travaux de restauration de la Chapelle Saint Jacques sont terminés pour un coût de 25000 € et le site de la Fondation du Patrimoine pour recevoir est don est fermé. La campagne de don a permis la collecte de 2068€ net, le Département a accordé une participation de 5000 €. Il était convenu que BPN verse la moitié du reste à charge à la commune soit 8966 €. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec BPN, ce que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**- Nomination d'un correspondant défense (CORDEF) D2024.03.08.007**

Chaque conseil municipal doit désigner un élu « correspondant défense ». Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier cette mission à Pascal Georges.

**- Chemin des Touches : vente d'une parcelle de chemin D2024.03.08.008**

Monsieur Pilsudski souhaite acquérir une parcelle du chemin des Touches mitoyen avec la Commune de Sablons sur Huisne. Il accepte l'acquisition au prix de 1 € le m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal décide de lancer l'enquête publique qui sera commune avec Sablons sur Huisne.

**- création d'une artère génie civil sous terrain « La Crochetière—la Grande Forêt » D2024.03.08.009**

Il était prévu de poser 21 poteaux en bordure de la route départementale n° 294 entre la Crochetière et la Grande Forêt. Orne Département Très Haut Débit a accepté de réaliser la desserte de la Grande Forêt en souterrain car les élus ont proposé de participer à hauteur de 10 % du coût des travaux.

Monsieur le Maire présente le devis d'un montant de 9898 €. Le conseil municipal décide de l'accepter à l'unanimité.

**- Achat de tables D2024.03.08.010**

Afin de remplacer les tables (tables en bois posées sur les tables carrées) qui commencent à s'abîmer, le conseil municipal décide d'accepter le devis de Mavasa d'un montant de 3684 €TTC

**- Participation pour la protection sociale complémentaire D2024.03.08.011**

Une convention de participation Prévoyance du centre de gestion de l'Orne est proposée

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la déclaration d'intention de mettre en place une participation financière pour le risque prévoyance, d'un montant de 10 € par agent et par mois à compter du 1er septembre 2024 et d'opter pour la formule 2, c'est-à-dire :

- incapacité de travail à hauteur de 90 % du Traitement Indiciaire Net (TIN)
- invalidité à hauteur de 90 % du TIN
- décès, capital à hauteur de 25 % du traitement brut annuel
- maintien du régime indemnitaire à hauteur de 50 % du RIN pendant la période de demi-traitement.

Cette déclaration d'intention sera confirmée par délibération en réunion du conseil municipal qui se tiendra le 28 juin 2024

